

Or, à cette époque-là, en 1930, Staline et sa diplomatie cherchaient assidûment l'amitié de l'Allemagne. A cette époque-là, la Russie Soviétique était terriblement menacée d'une guerre, c'est au moins ce qu'ils prétendaient sans cesse; mais l'agresseur était alors la France. C'est pourquoi le procès du parti industriel, inexistant du reste, et disparu après le procès comme un nuage dans une nuit d'été, devait prouver que les hommes d'Etat français, et surtout Poincaré et Aristide Briand, organisaient le sabotage systématique de l'industrie soviétique, qu'ils envoyaient non seulement des directives savamment élaborées aux dirigeants de ce parti fantôme, mais qu'ils les avaient instruits personnellement.

Et les accusés avouaient tous, ils avouaient tout, même trop.

Revenons pourtant à ce qu'a raconté Ferrat au cours d'une conférence consacrée au procès de Moscou. Ferrat raconta, en substance, ceci. On assista, dit-il, à un spectacle incompréhensible. Chacun des accusés — ingénieurs, professeurs, économistes — interrogé par le procureur Vychinski (le revoilà, notre bonhomme !) répondait avec une sincérité, avec une franchise déconcertante : « Vous avez fait ceci ? » demandait l'accusateur. — « Oui, oui, oui », personne ne nie, jamais de contradiction. On interroge l'accusé principal, le savant professeur Ramzine, qui enseigne la thermodynamique appliquée à l'Ecole Supérieure des Sciences appliquées de Moscou : « Accusé Ramzine, demande Vychinski, vous avez eu des directives précises, concrètes, élaborées pour organiser le sabotage industriel au détriment de la construction du socialisme ?

— Oui.

— Vous avez reçu ces directives concrètes de sabotage de notre construction socialiste de la part des impérialistes français ? Est-ce exact ?

— Oui.

— Dites-nous, accusé Ramzine, dites plus directement : qui vous a donné ces directives criminelles destinées à entraver notre effort constructif ?

— Des personnages haut placés en France.

— Nommez-les, accusé. N'était-ce pas Poincaré ?

— Oui, Poincaré.

— Et Briand aussi ?

— Briand aussi.

— Accusé, vous confirmez donc que Poincaré et Briand

vous ont donné l'ordre d'organiser le sabotage systématique de notre construction socialiste ?

— C'est exact.

— Est-ce qu'ils l'ont fait par un intermédiaire ? Ou l'ont-ils plutôt fait, pour ainsi dire, directement, sans intermédiaires ?

— Ils l'ont fait directement.

— Et comment ça ? En vous envoyant des directives écrites ?

— Non.

— Alors, vous venez de dire qu'ils vous ont donné des directives criminelles de sabotage systématique de notre construction socialiste. Où ça ?

— A Paris.

— Vous avez donc rencontré Poincaré et Briand à Paris. Voulez-vous nous dire, précisément, en quel endroit vous les avez rencontrés à Paris.

— Dans un *café des grands boulevards*.

Et Ferrat d'ajouter que Marcel Cachin, le valet parfait de ceux qui dirigent son parti, eut un sursaut; tellement bête, tellement inepte était cette réponse « concrète », cette spécification « exacte » des réunions Ramzine-Poincaré-Briand.

En effet, imaginez cette grotesque assemblée : Poincaré se met sur une terrasse d'un Café Biard, disons du boulevard Montmartre, et commande un bock en attendant paisiblement Briand et Ramzine; ceux-ci arrivent, commandent à tour de rôle paisiblement un crème et un Picon-grenadine pour ordonner, après, au professeur soviétique de saboter « la construction socialiste ».

C'est ce que raconta Ferrat. Il est évident que même Marcel Cachin sentait l'idiotie de cette « preuve » par aveu substantiel. L'excès de zèle policier associé au manque total d'instruction élémentaire et à l'ignorance honteuse de ce qui est possible ou impossible dans des pays éloignés de la « culture » policière de cet acabit asiatique, ces « gaffes » policières avaient gâté, pour chacun de ceux qui connaissent les habitudes régnant au dehors de l'U. R. S. S., l'effet bien préparé de cet aveu « sincère » et « concret ».

Mêmes circonstances dans le procès des Seize. Même sorte d'aveux, même procédure d'interrogatoire, même accusateur, même idiotie des réponses en ce qui concerne des circonstances contrôlables. Il ne s'agit pas encore